

# Bachelier en management du tourisme et des loisirs

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : <a href="mailto:eco.montignies@helha.be">eco.montignies@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Rencontres professionnelles			
Ancien Code	ECTO1B15REP	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO1150		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Sandy SALMON</b> ( <a href="mailto:sandy.salmon@helha.be">sandy.salmon@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

L'activité d'apprentissage reprise dans cette U.E. vise à permettre aux étudiants dans le cadre d'une démarche en autonomie à aller à la découverte des métiers et du secteur du tourisme et des loisirs.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
  - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
  - 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au tourisme**
  - 3.4 Intégrer les procédures, les documents, les prescriptions légales et les stratégies spécifiques au secteur d'activité
  - 3.5 Choisir et utiliser les technologies de l'information et de la communication
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
  - 4.2 Rechercher, vérifier, comparer, et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme des activités d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

Répondre par écrit sur base des informations reçues, à une série de questions relatives aux différentes activités organisées.

Synthétiser fidèlement dans le respect des usages de la langue française l'information reçue au terme de chaque activité.

Emettre un avis critique par rapport à l'activité vécue

S'exprimer de manière adéquate dans une situation professionnelle

Adapter pour chacune des activités un comportement adapté à cette situation

Au terme de l'U.E. l'étudiant sera capable de remettre un dossier rédigé dans le respect des règles orthographiques de la langue française et de manière professionnelle reprenant

l'ensemble des travaux effectués.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO1B15REPA Rencontres professionnelles

36 h / 3 C

#### Contenu

Le cours de Rencontres professionnelles propose aux étudiants une immersion dans le monde professionnel à travers différents volets :

- Interventions d'experts : conférences et échanges animés par des professionnels du secteur, permettant de bénéficier de retours d'expérience concrets et de perspectives variées.
- Séminaires : séances interactives favorisant la réflexion critique, le travail collaboratif et l'approfondissement de thématiques spécifiques.
- Visites pédagogiques : immersion dans des institutions, entreprises ou organisations, afin d'illustrer les concepts par l'observation et l'expérience directe.

Ces activités sont conçues pour développer la compréhension des réalités professionnelles, renforcer les liens entre théorie et pratique, et favoriser la construction du projet d'insertion des étudiants.

Remarque : selon les disponibilités et contraintes organisationnelles, certains volets peuvent ne pas être proposés de manière systématique. Dans ces cas exceptionnels, l'activité reste centrée sur la mise en contact des étudiants avec des acteurs du monde professionnel.

#### Démarches d'apprentissage

Toutes les informations nécessaires à la réalisation et à l'évaluation de ces activités sont mises à la disposition des étudiants via Connected.

Durant les activités, l'étudiant est invité à prendre des notes et à poser des questions. Après le séminaire, l'étudiant devra répondre à des questions remises par le professeur ou à établir un rapport.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants sont informés, via la plateforme Connected, du planning des interventions et des activités programmées dans le cadre de cette activité d'apprentissage, ainsi que des modalités d'évaluation.

L'enseignant reste disponible pour accompagner les étudiants tout au long de l'année. En cas de besoin, chaque étudiant peut solliciter un entretien individuel afin d'obtenir un suivi personnalisé.

#### Sources et références

Ce cours pratique (visites) ne donne pas lieu à un référencement normatif.

#### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, PPTs ou autres supports, notes de cours, vademecum, directives seront postés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

### 4. Modalités d'évaluation

#### Principe

La participation aux interventions d'experts, séminaires et visites pédagogiques conditionne la réussite de cette activité d'apprentissage. La non-réalisation d'une partie de l'évaluation entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Une activité non réalisée n'est PAS RÉORGANISABLE en seconde session.

Le soin, l'orthographe, la structure, la qualité du contenu, ainsi que l'utilisation des NTIC vues au cours d'informatique feront l'objet de l'évaluation. Les travaux pour lesquels le correcteur orthographique n'aura pas été

utilisé seront sanctionnés par une cote nulle.

Les modalités opérationnelles seront postées sur Connected au regard de l'UE.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée.

Q1 = évaluation continue (25 %)

Q2 = évaluation continue (25 %) + travaux (50 %)

Q3 = non réorganisable

Pour un étudiant diplômable en janvier, l'AA n'est pas réorganisable.

## Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	25	Evc	25		
Période d'évaluation			Trv	50		

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

## Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité

d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

## Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).